



Schweizerische Fachstelle für Motorrad und Roller
Office suisse moto et scooter
Ufficio svizzero moto e scooter

Loretostrasse 33, 4500 Soleure
Tél. 032 621 70 51
info@fachstelle-motorrad.ch
www.motosuisse.ch

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS du 17 octobre 2017

Révision des permis de conduire pour motos et scooters

L'Association de la branche se rebiffe

(OSMS) La mise en consultation de la nouvelle ordonnance réglant l'admission des personnes à la circulation routière (P-OAPC), qui inclut également une révision des prescriptions concernant les permis de conduire pour motos et scooters, dure encore jusqu'au 26 octobre 2017. On y prévoit des larges adaptations au droit UE en vigueur, mais aussi des nouveaux obstacles et des modifications concernant les âges minimum.

L'Association suisse de la branche moto et scooter *motosuisse* désapprouve en particulier l'abolition de l'„obtention directe“ pour la cat. A (>35 kW de puissance moteur) et souhaite que l'âge minimum passe de 25 à 24 ans comme c'est le cas en Allemagne, en Autriche et en Italie. *motosuisse* appuie son argumentation sur le nombre d'accidents ayant nettement diminué malgré une augmentation massive de l'effectif des motos. Tandis que le nombre de motos s'est accru de 490'000 à quelque 700'000 véhicules de 2000 à 2016, les accidents mortels à eux seuls ont diminué de plus de moitié.

motosuisse s'engage aussi pour que le permis cat. A limité (<35 kW de puissance moteur) puisse toujours être passé après deux ans et non comme proposé au bout de quatre ans, et ce sans examen pratique supplémentaire. *motosuisse* rend attentif au fait qu'aucun autre pays européen n'applique une telle réglementation. L'âge d'accession à la cat. „A limitée“ est à maintenir à 18 ans, ce qui correspond à la législation de nos pays voisins. Et les détenteurs du permis de conduire cat. B (auto) ne doivent, selon *motosuisse*, toujours n'être astreints qu'au cours pratique de base.

Pour la cat. A1 (125 cm³, max. 11 kW de puissance moteur), l'Association de la branche *motosuisse* approuve la proposition de la Confédération selon laquelle, à l'instar des pays environnants, soit introduit l'âge d'accès de 16 ans, ce qui soulagerait la catégorie des 50-cm³ de ses moteurs deux temps peu écologiques.